

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU MARDI 16 JANVIER 2018**

Conseillers municipaux présents :

Mesdames et Messieurs Michel MOREL ; Gilles BREDA ; Henri RIVIERE ; Gilles PONCHON ; Myriam TRIPIER ; Martine LODI ; Marion COQUILLE.

Conseillers municipaux excusés et absents :

Marie-Agnès TOURNON (qui a donné procuration à Martine LODI) ;
Gilles BOURDIER (qui a donné procuration à Marion COQUILLE) ;
Caroline MARTIN, excusée ; Dominique GUTTIN, Elisabeth VANOLI absentes.

Secrétaire de séance : Martine LODI

Observations sur le compte-rendu de la dernière réunion du conseil municipal :

Terrains BOURJAL : Lors de l'élaboration du PLU, une Orientation d'Aménagement et de Programmation du secteur "La Bouillane" avait été prévue (au lieu de suggérée).

I.URBANISME ET PATRIMOINE :

Monsieur le Maire évoque les différentes demandes d'urbanisme reçues en mairie :

-Déclarations d'Intention d'Aliéner :

* Parcelle AB 188 d'une superficie de 224 m², située 226 Rue du Château. M. VESSIERE François et Mme KHIRA Murielle à Mme DUMOULIN Marie-Christine domiciliée à Saint-Egrève. Prix de vente : 90 000.00 euros.

* Parcelle AB 123 d'une superficie de 279 m², située 194 Rue du Château. SCI AVENIR à M. JOUBERT Antoine domicilié à Grenoble. Prix de vente : 130 000.00 euros.

La commune de Virieu ne souhaite pas exercer son droit de préemption pour ces deux biens.

-Certificat d'Urbanisme :

* Dossier déposé par M. TERREAUX Philippe 56 Rue Champ Renard 38730 VIRIEU, le 16 décembre 2017. Parcelle AC 6 d'une superficie de 2167 m², pour la construction d'une maison individuelle. Accès sur la Route Départementale. Cette parcelle est située en zone Uc au PLU, hors périmètre du château.

Avis favorable est donné pour ce dossier.

-Déclarations Préalables :

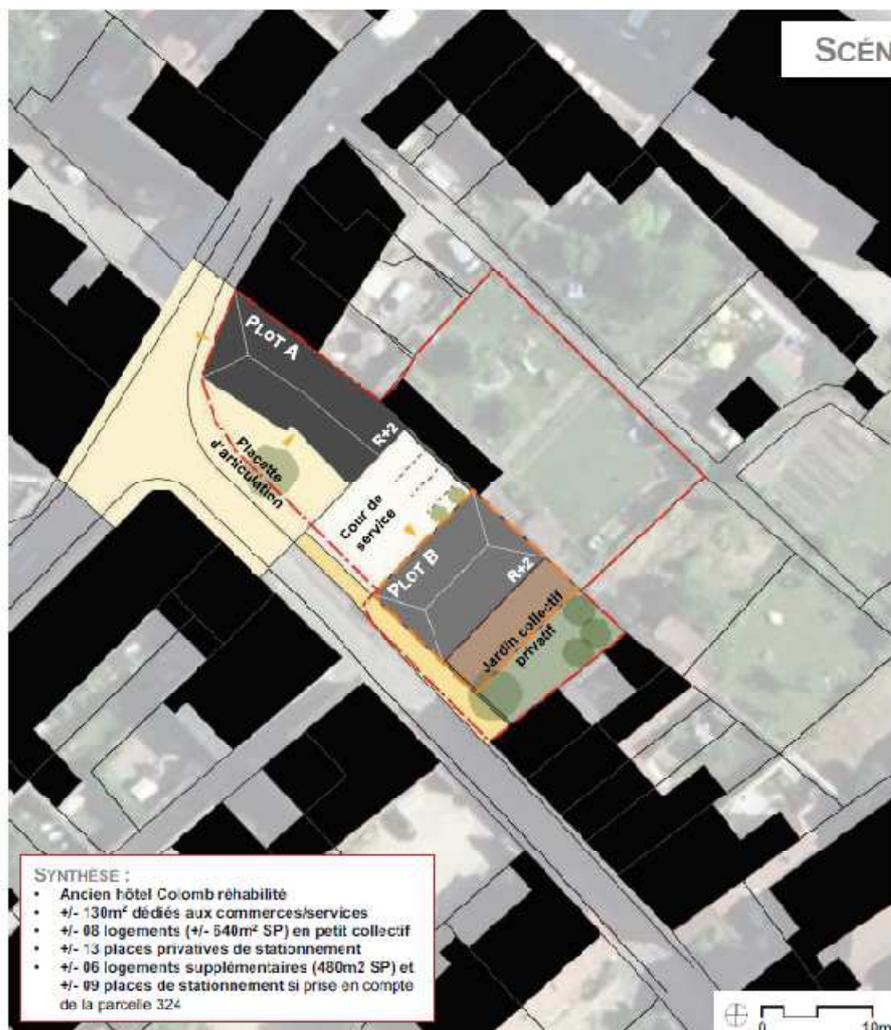
* Dossier déposé par Mme ARGOUD Jeanne SCI du Marais, le 10 Janvier 2018. Parcelles AD 171, 169, 69 d'une superficie de 9677 m², situées Mas de Perrière pour la construction d'une extension au bâtiment A pour héberger un local compresseurs. Surface créée : 38.70 m². Cette parcelle est située en zone Ui au PLU, hors périmètre du château.

* Dossier déposé par Mme WEBB Sophie 45 Impasse de la Colombette 38730 VIRIEU, le 12 Janvier 2018. Parcelle AD 29 d'une superficie de 1326 m², pour la pose de trois velux dans le grenier afin d'y apporter de la lumière. Dimensions : 100 x 100, en PVC blanc. Cette parcelle est située en zone Uc au PLU, hors périmètre du château.

Avis favorable est donné pour ces deux déclarations.

-PLUI : une réunion avec la commission urbanisme est à programmer afin de prévoir des modifications au PLU pour l'avancement du PLUI.

-Hôtel Colomb : une réunion a eu lieu le 10 janvier entre élus et riverains pour la présentation des différents scénarii possibles.



SCÉNARIO 01 | HÔTEL COLOMB RÉHABILITÉ

LÉGENDE :

- Périmètre de réflexion
- Espace public à dominante « piétonne »
- Emprise stationnement semi-enterré
- Jardins

PROGRAMMATION :

Plot A | Réhabilitation de l'ancien hôtel Colomb | +/- 370m² SP :

- +/- 130m² SP dédiés aux commerces/services en RDC
- +/- 03 logements (+/- 240m² SP) en R+1/R+2

Plot B | Petit collectif | +/- 400m² SP :

- +/- 05 logements (+/- 400m² SP) en RDC/R+1/R+2
- Jardin collectif privatif de +/- 190m²

Gestion du stationnement privatif | +/- 13 places | 1,5 places par logement + 1 place dédié au commerce/service :

- +/- 02 places en aérien (cour de service)
- +/- 11 places en semi-enterré sous le plot B

VALORISATION COMPLÉMENTAIRE AVEC PRISE EN COMPTE DE LA PARCELLE 324 (PLOT B') :

- +/- 06 logements (+/- 480m² SP) en RDC/R+1/R+2
- Jardin collectif privatif de +/- 410m²
- +/- 09 places de stationnement en semi-enterré

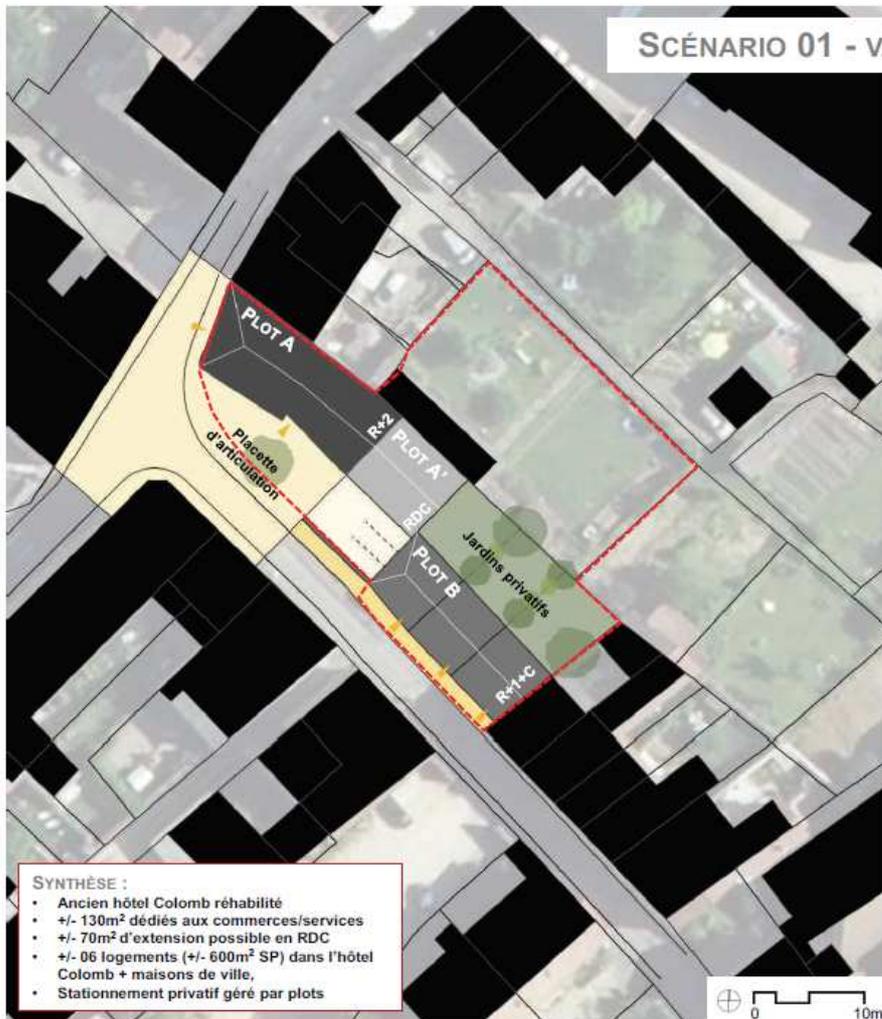
SYNTHÈSE :

- Ancien hôtel Colomb réhabilité
- +/- 130m² dédiés aux commerces/services
- +/- 08 logements (+/- 540m² SP) en petit collectif
- +/- 13 places privées de stationnement
- +/- 06 logements supplémentaires (480m² SP) et +/- 09 places de stationnement si prise en compte de la parcelle 324



Etude de faisabilité pré-opérationnelle « site de l'hôtel Colomb » | VRIEU | page 32

SCÉNARIO 01 - VARIANTE I HÔTEL COLOMB RÉHABILITÉ



LÉGENDE :

- Périètre de réflexion
- Espace public à dominante « piétonne »
- Jardins

PROGRAMMATION :

- Plot A | Réhabilitation de l'ancien hôtel Colomb | +/- 370m² SP :**
- +/- 130m² SP dédiés aux commerces/services en RDC
 - +/- 03 logements (+/- 240m² SP) en R+1/R+2
 - +/- 03 places de stationnement en aérien (cour de service)

- Plot A' | Extension possible | +/- 70m² SP :**
- +/- 70m² SP dédiés aux commerces/services en RDC

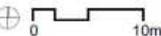
- Plot B | Maisons de villes | +/- 360m² SP :**
- +/- 03 logements (+/- 120m² SP par lgts) en R+1+C
 - Garage privatif en RDC pour chaque maison
 - Jardin privatif (+/- 70m² SP par lgts)

VARIANTE « BIS » AVEC DENSIFICATION EN PETIT COLLECTIF :

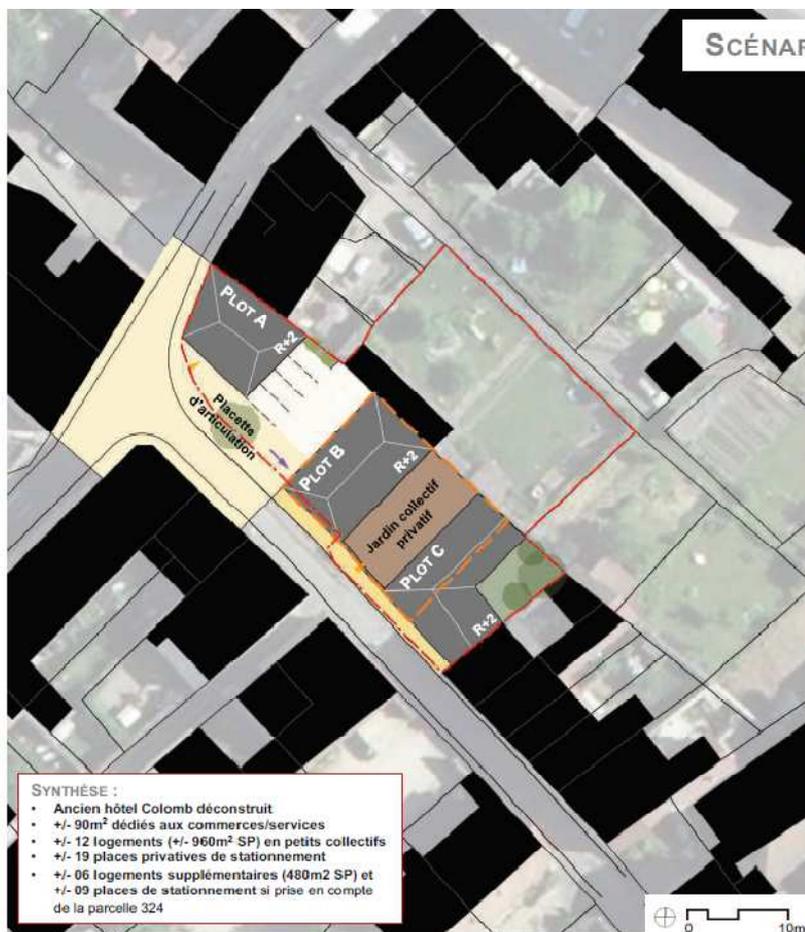
- Plot B : +/- 09 logements (+/- 720m² SP) en RDC/R+1/R+2
- +/- 19 places de stationnement en semi-enterré (répondant au besoins des plots A et B)



Etude de faisabilité pré-opérationnelle « site de l'hôtel Colomb » | VIREU I page 33



SCÉNARIO 02 | HÔTEL COLOMB DÉCONSTRUIT



LÉGENDE :

- Périètre de réflexion
- Espace public à dominante « piétonne »
- Emprise stationnement semi-enterré
- Jardins

PROGRAMMATION :

- Plot A | +/- 330m² SP :**
- +/- 90m² SP dédiés aux commerces/services en RDC
 - +/- 03 logements (+/- 240m² SP) en R+1/R+2

- Plot B | Petit collectif | +/- 320m² SP :**
- +/- 04 logements (+/- 320m² SP) en RDC/R+1/R+2
 - Jardin collectif privatif sur dalle de +/- 130m² partagé avec le plot C

- Plot C | Petit collectif | +/- 400m² SP :**
- +/- 05 logements (+/- 400m² SP) en RDC/R+1/R+2
 - Jardin collectif privatif de +/- 60m²

- Gestion du stationnement privatif | +/- 19 places | 1,5 places par logement + 1 place dédié au commerce/service :**
- +/- 04 places en aérien (cour de service)
 - +/- 15 places en semi-enterré sous les plots B et C

Etude de faisabilité pré-opérationnelle « site de l'hôtel Colomb » | VIREU I page 34



Scénario 01



PROGRAMMATION :

- Ancien hôtel Colomb réhabilité
- +/- 130m² dédiés aux commerces/services
- +/- 08 logements (+/- 640m² SP) en petit collectif, (stationnement en sous-sol, 1,5 places par logements + 1 place pour le commerce)
- +/- 06 logements supplémentaires (+/- 480m² SP) si prise en compte de la parcelle 324

APPROCHE PRE-OPERATIONNELLE :

Réhabilitation = valorisation des murs

Capacité à créer des lieux en phase avec les usages résidentiels/commerciaux actuels à rechercher
Cession/location murs commerciaux dans RDC réhabilité reste un challenge dans le contexte actuel : promotion du projet et recherche de candidats à l'implantation pour favoriser la mise en œuvre de l'opération.

Opération « construction »

Immeuble base R+2 / +/- 05 logements : opération qui ne possède pas de valeur critique, chercher opérateur/investisseur local, rendement opération faible voir nul du fait des frais/opération.
Extension sur parcelle 324 impose de la maîtrise foncière supplémentaire mais offre un projet plus « ambitieux »

Scénario 01 variante



PROGRAMMATION :

- Ancien hôtel Colomb réhabilité
- +/- 130m² dédiés aux commerces/services + extension possible en RDC de +/- 70m²
- +/- 16 logements (+/- 600m² SP) dans l'ancien hôtel Colomb + maisons de ville. (stationnement en garage pour les maisons et en poche pour la réhabilitation)

APPROCHE PRÉ-OPERATIONNELLE :

Réhabilitation/extension = valorisation des murs + offre surface commerciale « contemporaine »
Ensemble immobilier qui se jumelle à l'opération neuve et donne de la cohérence à l'opération.

Opération « construction » maisons de ville

Cession de 3 maisons de ville R+1+C qui seront certainement plus facile à commercialiser que l'offre collective (sous réserve du prix/territoire).

QUESTION : pour permettre l'extension d'une offre commerciale de 70 m² en RDC et 3 maisons, cela vaut il le prix de la perte de l'espace de stationnement et du square public ?

Scénario 02



PROGRAMMATION :

- Ancien hôtel Colomb déconstruit
- +/- 90m² dédiés aux commerces/services
- +/- 12 logements (+/- 960m² SP) en petit collectif. (stationnement en sous-sol, 1,5 places par logements + 1 place pour le commerce)
- +/- 06 logements supplémentaires (+/- 480m² SP) si prise en compte de la parcelle 324

APPROCHE PRÉ-OPERATIONNELLE :

Déconstructions de l'hôtel = non valorisation de l'achat de l'immeuble + frais de déconstruction en sus

Une offre nouvelle légèrement plus capacitaire mais ne permettant pas d'écraser significativement les coûts achat + déconstruction. Cette solution doit faire l'objet d'une recherche d'amélioration de l'offre « neuve » hors emprise hôtel

Opération « construction » 3 logts si stationnement semi-enterré

Une opération qui peut améliorer le nombre de logement si l'on opte pour un stationnement souterrain sous immeuble (mais augmentation du coût de construction).

Une réponse plus totale contemporaine « immeubles neufs » qui rajoint ce secteur : possibilité d'extension sur parcelle 324 pour une réponse optimisée en logements.

VERS UN PROJET PLUS « OPTIMISÉ »...



SYNTHÈSE (AVEC PRISE EN COMPTE DES PARCELLES AB 324 ET 325) :

- Ancien hôtel Colomb réhabilité
- +/- 130m² dédiés aux commerces/services
- +/- 40m² d'extension possible en RDC
- +/- 19 logements (+/- 1 520m² SP) en petit collectif
- +/- 30 places privatives de stationnement

LÉGENDE :

- ▭ Périmètre de réflexion
- ▭ Espace public à dominante « piétonne »
- ▭ Emprise stationnement semi-enterré
- ▭ Jardins

PROGRAMMATION AVEC PARCELLE AB 325 « EN PLUS » :

Plot A | Réhabilitation de l'ancien hôtel Colomb | +/- 370m² SP :

- +/- 130m² SP dédiés aux commerces/services en RDC
- +/- 03 logements (+/- 240m² SP) en R+1/R+2

Plot A' | Petit collectif | +/- 520m² SP :

- +/- 06 logements (+/- 480m² SP) en RDC/R+1/R+2
- +/- 40m² d'extension commerce/service
- Jardin collectif privatif sur dalle de +/- 300m² partagé avec le plot B + jardin nord de +/- 110m².

Plot B | Petit collectif | +/- 800m² SP :

- +/- 10 logements (+/- 800m² SP) en RDC/R+1/R+2
- Jardin collectif privatif de +/- 300m²

Gestion du stationnement privatif | +/- 30 places | 1,5 places par logement + 1 place dédié au commerce/service :

- +/- 11 places en semi-enterré sous le plot A' et B.

Un courrier a été adressé à l'ensemble des commerçants pour les informer de la possibilité du déplacement de leurs activités commerciales dans ce bâtiment réhabilité et aux normes PMR. Les élus sont favorables à la réhabilitation de ce bâtiment (scénario 1 avec ou sans variante). L'idée de l'espace commercial n'est pas la meilleure solution (emplacements parkings restreints).

II.VOIRIE ET RESEAUX :

Monsieur Henri RIVIERE annonce les travaux en cours ou à réaliser :

La commission s'orientera en 2018 :

- Sur la signalisation verticale, horizontale et limitation de vitesse ;
- Passages surélevés à rénover d'urgence : deux devis ont été présentés. Une demande de subvention auprès du département sera sollicitée ;
- Bouches d'égouts bruyantes : les encadrements se sont enfoncés au passage des voitures et camions. Une réparation sommaire est envisagée. Il faudra penser à fixer ces bouches sérieusement à l'avenir ;
- Clôture vers le parking du cimetière à rénover ;
- SEDI éclairage public : une rencontre est prévue en juillet pour vérifier les armoires, passer l'éclairage en ampoules leds, et nous conseiller pour la diminution de l'intensité de la lumière la nuit ;
- Les travaux du déversoir d'orages vers la halle des sports seront terminés d'ici 15 jours ;
- Parking La Cure : l'agencement est à terminer. Les panneaux réservés aux handicapés et PMR seront à poser.

III.TRAVAUX-BATIMENTS :

Monsieur Gilles BREDA informe l'assemblée du suivi des travaux sur les bâtiments :

-Ancienne mairie :

*pour la partie extérieure, afin de bénéficier d'une subvention à hauteur de 60%, le Conseil Départemental nous a imposé de consulter un architecte pour la partie façade. M. Rémi de Leris, en lien avec les services du patrimoine de l'Isère, viendra présenter son projet d'aménagement extérieur
*pour la partie intérieure : suite au désistement de l'architecte, un nouveau sera sollicité pour le dossier de déclaration préalable de l'aménagement intérieur.

-Travaux Gendarmerie : il reste un seul appartement non rénové dans ce bâtiment. Il se libèrera en fin d'année. La réfection de celui-ci est à prévoir entièrement. Des devis seront réclamés. Un diagnostic énergétique a été remis à la Gendarmerie ;

-Porte d'entrée de l'Eglise : nous avons reçu un devis d'un montant de 2606 euros HT. Une demande de subvention a été demandée auprès du Conseil Départemental pour la réfection de celle-ci (Restauration du Patrimoine) ;

-Aire de jeux : de nouveaux jeux sont arrivés et seront bientôt installés ;

-Local électrique de la Salle du Peuple et du stade : rencontre avec l'entreprise St Clair Electricité pour la mise aux normes ;

-Courts de tennis : le terrain est à refaire (fendu) et le grillage à remplacer. Des aides peuvent être obtenues de la Région et de la Fédération Française de Tennis ;

-Maison Médicale : un rendez-vous avec M. Gérard VITTE de la CCVDD et le Docteur KERN aura lieu le 17 janvier pour la validation des travaux de l'ancien cabinet du Docteur HAUZANNEAU (problème phonique, chauffage, électrique, mobilier...). La Région Rhône-Alpes sera sollicitée pour bénéficier d'une subvention (déserts médicaux). Des compensations financières seront abordées avec les VDD lors d'une prochaine rencontre.

-Halle des sports : visite de sécurité ce 16 janvier. Aucune observation signalée. Certains travaux d'entretien sont à envisager (peinture). Une compensation financière sera sollicitée ;

-Travaux d'isolation : la France s'est engagée dans un programme d'isolation de combles perdus pour lutter contre la perte d'énergie des bâtiments. Des devis ont été demandés pour la Poste, la Gendarmerie, la Maison Médicale, et la Salle du Peuple.

IV.COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS OU REUNIONS :

Commission Culturelle :

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA PROGRAMMATION CULTURELLE 2018 :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la programmation régulière de spectacles à la Salle du Peuple, des séances de cinéma tous les derniers dimanches de chaque mois et pendant les vacances scolaires.

Monsieur le Maire indique que la Commission Culturelle Communale a une programmation importante et régulière tout au long de l'année : théâtre, musique, fête de la musique...

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la réception d'un dossier de demande de subvention au Conseil Départemental de l'Isère, Direction de la Culture et du Patrimoine concernant les aides territorialisées aux projets culturels.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, après délibération et à l'unanimité :

-SOLLICITE auprès du Conseil Départemental de l'Isère, Direction de la Culture et du Patrimoine, une subvention aussi élevée que possible pour aider la Commission Culturelle Communale à programmer les spectacles de l'année 2018,

-INDIQUE que compte-tenu du prix des spectacles et du faible montant budgétaire de la Commission Culturelle Communale, une subvention de 4 500 euros financerait l'organisation de ces projets culturels 2018.

=====

-Lors de la prochaine réunion de la commission culturelle, un point sera fait avec les élus de la commission pour envisager des spectacles adaptés à la salle et à notre budget.

-Vidéoprojecteur de la salle des fêtes : suite à un problème technique, l'appareil sera retourné chez le constructeur pour réparation.

-Groenland Manhattan : BD-Concert, samedi 20 janvier, Salle du Peuple à 20h30 avec Stéphane Milleret et Sébastien Tron. Concert réalisé par Tony Canton à partir de la bande dessinée de Chloé Cruchaudet "Groenland Manhattan".

La médiathèque LIRENVAL accueille une exposition des planches originales de la BD de Chloé Cruchaudet du 10 au 31 janvier. Ce samedi 20 janvier, à partir de 19h (avant le spectacle), Apéritif dinatoire à la médiathèque.

-Deux panneaux sont en fabrication par le personnel communal pour permettre l'affichage des différentes manifestations. Ceux-ci seront posés à la Salle du Peuple.

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A PLEXUS :

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu un courrier de l'Association Plexus indiquant la création d'un spectacle musical. Le groupe de création est composé de la Médiathèque de Virieu, l'atelier théâtre de l'Association Plexus, l'atelier musique (guitare et piano) de l'Association Plexus et de Stracho Temelkowski actuellement en résidence sur le territoire des Vals du Dauphiné.

Monsieur le Maire précise qu'un tel spectacle musical demande un important investissement financier. L'Association Plexus, sollicite l'attribution d'une subvention pour contribuer à la réussite de ce projet.

Le Conseil Municipal, après études et délibération, à l'unanimité et en plein accord avec le Maire :

-DECIDE d'attribuer à l'Association Plexus une subvention exceptionnelle de 300 euros (trois cent euros) pour financer cette création du spectacle musical.
-INDIQUE que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574, chapitre 65 du Budget Primitif 2018.

=====

-Téléthon 2017 : 150 repas servis pour un bénéfice de 2941 euros. Le prochain téléthon aura lieu le 1er décembre 2018 à Chélieu. Rolande THUDEROZ, porteuse de projets, ne souhaite pas continuer sa mission. Nous la remercions pour son bénévolat.

CCAS :

Jardins partagés : nettoyage de la parcelle dès les premiers beaux jours.

Vie économique :

-Forum des Professionnels : une réunion des organisateurs est prévue ce mercredi 17 janvier 2018.

SIVU des Ecoles : prochaine réunion avec les parents au sujet des rythmes scolaires (semaine à 4 ou 4 jours 1/2).

V.QUESTIONS DIVERSES :

-Pour information, un virement de crédit a été réalisé le 18/12/2017 d'un montant de 720 euros, du compte 020 (dépenses imprévues d'investissement) au compte 2051 (concessions, droits similaires) afin de payer une facture concernant le site internet.

OBJET : CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL, ATTRIBUTION D'INDEMNITE :

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 Mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 Novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 Septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires, Vu l'arrêté interministériel du 16 Décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

DECIDE, à l'unanimité :

-de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 Décembre 1983,

-d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % pour l'année 2017, soit 439.04 euros.

-que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 Décembre 1983 précité et sera attribuée à M. Jean-Michel MARTIN-COCHER, Receveur Municipal.

-de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour l'année 2017 d'un montant de 45.73 euros.

=====

-AFR : une subvention a été sollicitée pour le financement du transport des enfants du Groupe Scolaire au Centre de Loisirs les mercredis après l'école. Un courrier sera adressé à la Présidente pour lui demander une répartition des élèves par commune. Cette demande sera examinée au prochain Budget Primitif lors des attributions de subventions aux associations.

OBJET : DEMANDE DE PARTICIPATION A LA COMMUNE DE PANISSAGE POUR L'ACHAT D'UN JEU :

Monsieur le Maire indique aux élus que certains jeux de l'aire de jeux située au stade, sont en mauvais état et sont à remplacer.

Monsieur le Maire rappelle que lors de l'élaboration d'un Contrat de Pays avec le District de Virieu (dans les années 1990) une convention avait été établie entre les communes limitrophes de Virieu et Panissage pour l'achat du mobilier urbain à l'aire de jeux, Rue du Stade, à Virieu. Sur cette convention était indiquée que la commune de Virieu réglerait la totalité de la facture, et que la commune de Panissage reverserait à Virieu 30% du montant HT de cet achat. Depuis cette date, la commune de Panissage a toujours reversé 30% du montant HT du mobilier de l'aire de jeux, à la commune de Virieu.

Monsieur le Maire indique que des jeux ont été achetés auprès de l'entreprise APY Rhône-Alpes, 3 Cours Charlemagne BP 2597 à 69217 LYON Cédex 02, pour un montant HT de 5 772.80 euros, soit 6927.36 euros TTC. Ce mobilier urbain se compose d'une cabane HPL "la boutique" avec table, banquettes, tablette et plancher ; d'un ensemble d'équilibre 2 poutres et 2 ponts japonais ; d'un jeu sur ressort "auto tamponneuse" HPL ; et d'un jeu sur ressort 3 places "otaries" HPL. La facture a été payée par mandat administratif n°682, bordereau n°106 le 19 décembre 2017 à l'article 2158 du Budget Primitif 2017.

Le conseil municipal, ayant entendu l'exposé du Maire :

-DEMANDE à la commune de Panissage, une participation financière sur l'achat de ces jeux d'un montant de 1731.84 euros, arrondi à 1750 euros.

-AUTORISE le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

=====

OBJET : ADHESION AU CONTRAT CADRE DE FOURNITURES DE TITRES RESTAURANT MIS EN PLACE PAR LE CENTRE DE GESTION DE L'ISERE :

La loi du 19 février 2007 a donné la possibilité aux collectivités de souscrire un ou plusieurs contrats d'action sociale pour leurs agents, et d'en définir librement les modalités. De tels contrats ont pour objectif d'améliorer les conditions de vie des agents et de leur famille. Les collectivités peuvent pour ce faire agir directement ou faire appel aux services du Centre de gestion.

A l'issue d'une procédure de consultation de marché public, le Centre de gestion de l'Isère a mis en place un contrat cadre ouvert et à adhésion facultative, dont l'avantage est de mutualiser les coûts. L'offre présentée par UP / Chèque Déjeuner a été retenue.

Il est proposé aux élus :

1 - D'adhérer au contrat-cadre mutualisé à la date du 1er Février 2018

La durée du contrat cadre est de 4 ans avec un effet au 1er janvier 2018.

2 - De fixer la valeur faciale du titre restaurant à 9 € (neuf euros)

3 - De fixer la participation de la commune de Virieu à 50% de la valeur faciale du titre.

La participation de l'employeur doit être comprise entre 50% et 60% de la valeur faciale du titre et ne pas excéder 5,38 Euros/agent/jour (seuil 2017) afin de ne pas être incluse dans l'assiette des cotisations sociales.

L'adhésion de la commune de Virieu donnera la possibilité à ses agents de bénéficier de ces prestations.

Après en avoir délibéré, les élus :

-ADHERENT au contrat-cadre mutualisé à la date du 1er Février 2018,

-FIXENT la valeur faciale du titre restaurant à 9 € (neuf euros),

-FIXENT la participation de la commune de Virieu à 50% de la valeur faciale du titre.

=====

-La Poste : pour son maintien : manifestation prévue samedi 20 janvier 2018 à 10 h à Virieu et 11 h aux Abrets.

La Poste prévoit son changement d'horaire à compter de juin 2018 et le Relais Postal Commerçant sera effectif dès le 5 février, au Tabac-Presses de Virieu.

A l'issue du conseil municipal : intervention de Madame Claire Mariaux membre de la commission culturelle au sujet du devenir de cette commission. La culture à Virieu est un ensemble. Il faut que ces projets culturels soient dimensionnés.

Prochaine réunion du Conseil Municipal prévue le mardi 27 Février 2018.